

École Cyrille-Brassard
4565, rue Principale
St-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1E4
Tél: 819-850-1630

CODE DE VIE
2022-2023



Engagement
Respect
Responsabilité

« À l'école Cyrille-Brassard, pour apprendre
les valeurs de la vie en groupe ! »

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Notre code de vie se base sur le principe que tout élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de la commission scolaire ainsi qu'envers les pairs. L'élève est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme, la prévention et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

À notre code de vie s'ajoute les comportements spécifiques attendus (pages 5 et 6) des élèves dans les différents lieux de l'école et font référence à notre nouveau système d'encadrement SCP. Naturellement, ces comportements sont en lien avec les règles générales de l'école.

Règles générales de l'école:

Règles	Raisons
Je respecte toute personne en autorité dans l'école et je me conforme à toutes les directives venant de ces personnes. Je dis «Monsieur» ou «madame» quand je m'adresse à ces personnes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les adultes sont responsables de mon bien-être et de celui de tous les autres élèves de l'école. C'est leur devoir de me rappeler les consignes pour favoriser un bon fonctionnement. • Pour pratiquer les règles de la bienséance.
Je respecte mes pairs et les adultes en paroles, en gestes et en attitudes (sont interdits: langage ou geste grossiers, impolitesse, intimidation, bataille, lancer des objets, indifférence face à l'autre, rejet).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu où je me sens bien et en sécurité. • Pour apprendre à s'exprimer de façon correcte dans divers contextes et diverses situations. • Pour encourager les conduites pacifiques. • Pour apprendre les comportements sociaux adéquats (calme, honnêteté, gestion des conflits, etc.). • Pour favoriser un bon climat dans l'école et pour bénéficier des meilleures conditions pour apprendre sans nuire aux autres. • Pour éviter les chicanes.
J'utilise le matériel adéquatement et avec sécurité (jeux, objets, matériel éducatif, changer mes souliers, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu agréable et propre. • Pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres. • Pour que mon matériel soit respecté comme celui des autres. • Pour la prudence et la sécurité.
J'apporte seulement des objets utiles à la vie de l'école (pas de jouets, pas de friandises...). Identifier le matériel scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter les chicanes. • Pour éviter les pertes de temps. • Pour la sécurité. • Pour retrouver facilement son matériel.

Règles	Raisons
J'arrive à l'école habillé(e) convenablement (se référer au code vestimentaire).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu où tout le monde se sent respecté. • Pour favoriser les conduites pacifiques. • Pour éviter la provocation.
En tout temps, j'avertis un adulte lorsque je quitte le terrain de l'école (autorisation écrite signée d'un adulte, parent)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour ma sécurité afin que l'on sache où je me trouve.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Conséquences positives

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• On me félicite, on m'encourage.• Lettre ou appel téléphonique à mes parents.• Privilèges accordés à la suite de la correction d'un comportement inadéquat.• Renforceurs sociaux (ex: félicitations des enseignants, des intervenants, de mes pairs ou de la direction).• Renforcement verbal :<ul style="list-style-type: none">• Affirmation positive: («Je suis contente de te voir!»)• Rétroaction positive: («Tu fais un excellent travail!»)• Encouragement: («Tu es capable!»)• Compliment: («Tu fais de très beaux dessins!») | <ul style="list-style-type: none">• Renforcement non-verbal:<ul style="list-style-type: none">• Sourire• Tape sur l'épaule• Clin d'œil• Signe positif («pouce en l'air»)• Renforcement tangible ou matériel :<ul style="list-style-type: none">• Collant, étampe, système de jetons• Passeport, journal de succès, certificat• Cyrille• Billet de communication• On m'accorde une responsabilité.• Applaudissement par les autres élèves.• Système de motivation dans chacune des classes. |
|---|--|

Conséquences négatives

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Rédiger une lettre d'excuses.• Réflexion personnelle sur le geste posé.• Reprise du temps perdu (après la classe ou sur une journée pédagogique).• Perte de privilège ou d'une responsabilité• Geste de réparation à la personne qui a été blessée (verbalement ou physiquement).• Remplacer ou réparer le matériel endommagé ou les dégâts.• Faire des petits travaux communautaires pour l'école.• Repos imposé pour retour au calme.• Confisquer l'objet interdit (pour la journée ou plus longtemps). | <ul style="list-style-type: none">• Pratiquer la prise de rang en silence.• Manger à l'autre dîner.• Dîner seul ou à l'écart.• Lettre, appel ou rencontre avec mes parents.• Travail supplémentaire à la maison (semaine ou fin de semaine).• Retrait à l'interne.• Retrait de la récréation.• Retrait d'une période agréable.• Retrait d'une activité spéciale ou d'une sortie.• Retrait à la maison avec du travail à compléter.• Plainte aux autorités policières.• Rencontre avec la direction. |
|---|--|

Relation d'aide

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Retour sur mon comportement et recherche de solutions avec moi (avec l'aide de l'intervenante en psychoéducation, un enseignant ou un intervenant).• On m'accompagne ou on m'aide si j'accepte d'accomplir un acte réparateur.• On m'assure un suivi:• Contrat de comportement et recherche avec moi de moyens motivateurs, de conséquences agréables et de conséquences négatives.• Feuille de route ou grille d'autoévaluation.• Évaluation des conséquences de mes actes.• Médiation par l'intervenante en psychoéducation pour régler des conflits qui perdurent avec mes pairs. | <ul style="list-style-type: none">• On me fait relire une règle. On me rappelle ou me réexplique une règle avant une activité.• Mes pairs m'encouragent par un geste non-verbal pour gagner des Cyrille.• Un ami me demande calmement d'arrêter.• Un ami accompagnateur pour m'aider.• On me rencontre avec mes parents.• On m'offre de l'aide (service de psychologie, psychoéducation, CLSC, DPJ).• On élabore un plan d'intervention pour moi.• On me suggère des trucs pour m'améliorer.• On me fait pratiquer un bon comportement à l'aide de la modélisation. |
|--|---|

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

CODE VESTIMENTAIRE POUR LES ÉLÈVES

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants:

- * Assurer la sécurité en tout temps.
- * Éviter la provocation (violence, vulgarité ou sexualité).
- * Donner une apparence propre.
- * **Avoir un même code vestimentaire pour tous les élèves, peu importe l'âge même si les problématiques engendrées sont différentes.**

Pantalon / Short / Jupe	
	<ul style="list-style-type: none"> • Doit cacher les sous-vêtements et l'anatomie (fesses). • Pour les jupes ou short, longueur suffisante (mi-cuisse) et doivent cacher l'anatomie.
Sont interdits:	<ul style="list-style-type: none"> • Trous, déchirures ou effilochage exagéré du tissu.
Chandail / blouse / t-shirt / chemise / camisole	
	<ul style="list-style-type: none"> • Tissu opaque (sinon, port d'une camisole en-dessous). • En position droite (les bras de chaque côté du corps) on ne doit pas voir la peau du ventre et/ou du dos. • Camisole: bretelles larges sur les épaules (doivent couvrir le soutien-gorge)
Sont interdits:	<ul style="list-style-type: none"> • Les attaches au cou (épaules dénudées) • Logos ou dessins à connotation violente ou sexuelle. • Trous, déchirures ou décolleté exagéré.
Chaussures	
	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuritaires, permettant de courir, s'amuser. • Attachées et sandales avec sangles derrière le talon.
Sont interdits:	<ul style="list-style-type: none"> • Chaussures hauts talons (max. 3 cm) ou semelles de plus de 2 cm. • Espadrille à crampon (soccer), roulettes et tong (<i>gougounes</i>).
Bijoux	
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune connotation à la violence ou à la sexualité. • Éviter ce qui est accrochant (ex: grands anneaux aux oreilles, longues chaînes). • Éviter ce qui peut blesser un autre élève ou soi-même (bouts pointus ou égratignant).

Les fondements du système SCP à l'école Cyrille-Brassard

L'école Cyrille-Brassard reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs des élèves. Cette approche favorise et maintient un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, les membres du personnel de l'école ont décidé d'entreprendre la mise en œuvre du système de soutien au comportement positif (SCP) dès septembre 2013. Ce système est reconnu comme étant une approche réussie et ses fondements reposent sur la recherche. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences accompagne le système. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix.

Afin de favoriser une responsabilisation progressive de l'élève, l'équipe de l'école Cyrille-Brassard a mis en œuvre une approche fondée sur un système de renforcement qui développe la motivation intrinsèque. De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours. Vous trouverez à la prochaine page les comportements spécifiques attendus des élèves, dans les différents lieux de l'école.

Voici nos valeurs



Engagement

+

Respect

+

Responsabilité



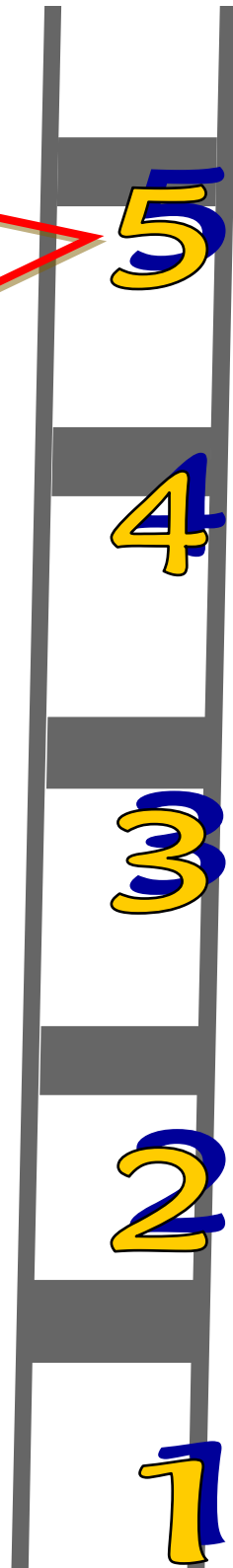
Échelle d'interventions

Violence et intimidation

Lorsqu'un geste de violence ou d'intimidation est posé, c'est tout de suite l'étape 5 qui s'applique et la reprise de temps est remplacée par une suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation.

Communication aux parents

Les parents ne sont avisés, de façon systématique, lors des étapes 1, 2 et 3.



Je choisis de faire du temps perdu/temps repris après l'école ou lors d'une journée pédagogique (au choix de l'adulte). L'école communiquera avec les parents.

Je choisis d'aller travailler en classe jumelle pour le reste de la période (travaux simples) et mes parents seront avisés. Si je dois y retourner dans la même journée, j'y demeure pour le reste de la journée et je devrai faire du temps perdu/temps repris.

Je choisis de faire le comportement attendu ou d'être retiré au coin calme de la classe (ou corridor) pour une période de temps définie par l'adulte (5-10 min.)

L'adulte me nomme clairement les comportements qu'il veut voir.
Et/ou

Je choisis de pratiquer le comportement attendu au moment décidé par l'adulte. (max.2 fois)

Par mon comportement, je choisis d'avoir un avertissement verbal ou non verbal.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Voici les comportements attendus des élèves dans les différents lieux de l'école Cyrille-Brassard

École Cyrille-Brassard	Salle de classe	Corridors et escaliers	Toilettes	Dîner	Gymnase	Service de garde	Extérieur (EN TOUT TEMPS)	Sortie Autobus
Engagement En tout temps et en tout lieu	J'ai une attitude positive et je donne le meilleur de moi-même. Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « monsieur » ou « madame »							
Respect	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. J'écoute la personne qui parle.	Je circule en marchant. Je chuchote lorsque je dois communiquer. Je respecte l'espace des autres.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je tire la chasse d'eau.	Je parle à voix basse et avec politesse. Je respecte les directives des intervenants.	Je fais preuve d'esprit sportif. Je respecte les consignes de sécurité.	Je prends soin du matériel. Je respecte les directives des éducatrices.	Je respecte les règles du jeu. Je fais preuve d'esprit sportif. J'accepte les autres dans mes jeux.	Je respecte les autres. Je respecte les consignes de l'adulte responsable.
Responsabilité	J'ai tout mon matériel. Je prends soin de mon matériel et de celui de l'école. Je m'applique dans mon travail. Je remets mes travaux et signatures à temps.	Je circule en gardant la droite. Je place mes chaussures ou mes bottes contre le mur ou dans mon sac à bottes.	Je vais aux toilettes sans perdre de temps et au moment déterminé. Je lave mes mains en évitant le gaspillage. Je garde l'endroit propre.	Je reste assis à ma place jusqu'au signal. Je garde mon environnement propre.	J'ai mon costume et mes souliers sont bien attachés. Je laisse mes objets personnels et de valeur dans mon bureau.	Je participe activement à l'activité que j'ai choisie. Je m'assure d'avoir tous mes effets personnels. Je transmets les documents et les messages aux personnes concernées.	Je joue de façon sécuritaire. Je rapporte le matériel après les récréations. Je cesse de jouer à la cloche et je me dirige calmement à l'intérieur pour être prêt à travailler au son de la 2 ^e cloche.	Je me dirige directement vers le rang ou l'endroit qui m'est désigné. Je circule en marchant. J'attends calmement dans mon rang. Si je suis marcheur, je quitte sans tarder.



ANNEXE I AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

École Cyrille-Brassard

Veillez noter qu'il s'agit d'un ajout ou de précision en regard de la loi sur l'intimidation et la violence. Le code de vie approuvé par le conseil d'établissement s'applique également. L'ajout de l'annexe a été approuvé le 27 novembre 2012 (numéro de la résolution : Résolution CÉ 030/2012-13 no. 11)

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Caractéristiques de l'intimidation :

- 1) Caractère répétitif de l'acte
- 2) Rapport de force inégale
- 3) Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard :

- L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

- 1) Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
- 2) Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

- Les sanctions disciplinaires, comme exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le directeur de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.

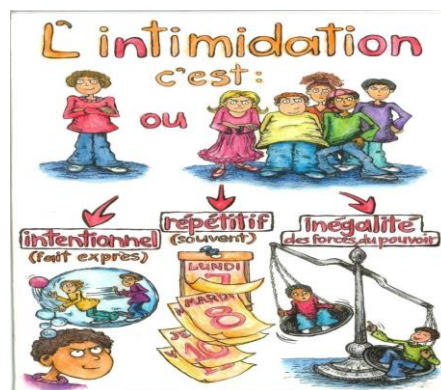
- Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.
- Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associés tels que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

USAGE ABUSIF DES SITES SOCIAUX – RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

Ce rappel concerne le droit, pour les élèves, de placer sur des sites sociaux (Facebook, Twitter, etc.) les photos ou images filmées d'autres élèves ou d'employés de l'école (ou de la commission scolaire en général) parfois assorties de commentaires plus ou moins élogieux sur ces derniers.

IMPORTANT À RETENIR :

- Selon le *Code civil du Québec* et la *Charte des droits et libertés de la personne*, le droit à la vie privée et le droit à l'image sont reconnus. Dans un lieu privé (et l'école en est un), **IL EST ILLÉGAL** de capter ou d'utiliser l'image ou la voix d'une personne sans son consentement.
- Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire.
- Il est, de plus, défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les étapes de comportement prévues aux présentes règles seront mise en œuvre.



Règles de conduite en véhicule scolaire

1- À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement :

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

- en vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- un maximum de 2 bagages à main est permis : sont considérés comme bagages à main : sac d'écolier, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de la dimension d'un bagage à main;
- les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Mesures disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. Le centre de services scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes)

Orientations sur les devoirs et leçons

*Les devoirs et les leçons pour les élèves de l'école Cyrille-Brassard sont **facultatifs**.*

La décision de travailler certaines notions à la maison est entièrement laissée à la discrétion des parents.

Les orientations que vous pourrez lire plus bas vous donneront les précisions nécessaires pour bien comprendre cette façon de faire.

1. Augmenter la motivation en lecture

- En priorisant le développement du plaisir de lire
- En rendant des livres disponibles pour la maison
- En encourageant les parents à instaurer une routine de lecture quotidienne

2. Favoriser l'engagement et la motivation des élèves en classe

- En permettant aux élèves de maximiser leurs efforts durant les heures de classe
- En offrant une pause aux élèves après la classe
- En permettant aux élèves en difficulté d'avoir le soutien de leur enseignant pour tout le contenu académique

3. Offrir des chances de réussite égales à tous les élèves

- En s'assurant que tout le contenu de ce qui doit être vu est enseigné par le titulaire
- En évitant d'avoir à déconstruire des apprentissages qui ne seraient pas faits de la bonne façon à la maison
- En étant conscient que les parents ne sont pas des enseignants et qu'ils n'ont pas tous les mêmes habiletés pour soutenir leurs enfants

4. Favoriser une bonne disponibilité affective des élèves

- En permettant aux familles de vivre des moments positifs et de qualité
- En diminuant les sources de tension familiale
- En laissant de l'espace aux élèves pour qu'ils puissent s'épanouir dans d'autres activités extrascolaires

5. Outiller les parents afin qu'ils puissent contribuer au développement du plaisir de lire et travailler certaines bases s'ils le souhaitent

- En offrant des suggestions, à quelques reprises dans l'année, pour varier les façons de travailler la lecture à la maison
- En offrant des idées de jeux, en début d'année, que les parents pourront faire avec leurs enfants s'ils le jugent nécessaire

6. Assurer une communication école/maison de qualité et un bon engagement parental

- En envoyant des travaux et/ou des évaluations à signer de façon régulière
- En informant les parents des difficultés de leurs enfants

